



DE ROUBAIX-TOURCOING

Le Roi du Roman-Cinéma

La Reentrée des Chambres

La Reconstruction des Régions dévastées

Une Heureuse Institution dans le Nord

L'Histoire de dix kilomètres de film. - La naissance des "DEUX GAMINES", filles de "Judex" et de "Barrabas"

Le Nord en aura la primeur, grâce à nous

Le roman-cinéma a succédé, dans le goût du public, au roman d'aventures de Jules Verne, au roman de cape et d'épée d'Alexandre Dumas père, au roman d'amour de Paul de Cock. S'il a pris leur place, c'est parce qu'il a confondu tous ces genres en un seul et qu'il y a ajouté quelque chose : l'illusion absolue de la vie.

santes : Blanche Montel, très réputée pour ses rôles de fillettes, d'autres encore composèrent une réplique de choix aux rôles masculins, tenus brillamment par Gaston Michel, le créateur connu du personnage de "Barrabas", le minuscule Bout-de-Zan, etc.

Comment on prépare un Roman-Cinéma

Louis Feuillade a connu l'enthousiasme des foules pour "Judex" et "Barrabas", histoire de la lutte de l'esprit de justice contre l'infamie. Lorsqu'il a repris une feuille de papier pour jeter le plan d'une nouvelle œuvre, il a pensé qu'il serait plus émouvant de montrer au public que, dans la vie de chaque jour, la bonté doit aussi l'emporter sur les mauvais instincts. L'enfance peut trouver au cinéma des exemples de beaux sentiments, des images réconfortantes dont elle gardera le souvenir, avec profit.

Une interview de Louis Feuillade

Je préfère laisser la parole à Louis Feuillade, qui nous a raconté ses impressions d'auteur : "Je vais livrer, avec le concours du Réveil du Nord et de mon bon ami Paul Cartoux, mon œuvre au grand public, toujours si bienveillant. Mon œuvre, la voici. Elle est représentée sur vingt-six disques noirs et luisants bien posés les uns sur les autres et paraissant attendre la venue du disque qui doit les lancer dans le stade. Un calculateur vous dirait qu'il y a là dix kilomètres de film formant un total de 520.000 images et que la somme d'argent considérable cela représente. Et je pourrais vous dire combien de mois de travail cela m'a coûté. Quelle patience, quelle lutte contre les hommes et contre les éléments !

M. Raoul Péret est réélu Président de la Chambre des Députés

Paris, 11 janvier. — La séance est ouverte à 14 heures 35, devant 300 députés environ. M. SIEGFRIED, doyen d'âge, lit son discours. A plusieurs reprises, les applaudissements éclatent sur tous les bancs, alors que le président souligne les grands progrès sociaux réalisés pendant son règne.

Un incident dans les couloirs

DEUX DÉPUTÉS, ALEXANDRE BLANC ET LEON DAUDET, ONT ECHANGÉ DES COUPS Vers 15 heures 15, une altercation s'est produite dans les couloirs du Palais-Bourbon, entre M. Léon DAUDET, député-marchiste de la Seine, et Alexandre Blanc, député-socialiste unifié de la Seine. Les deux députés ayant assisté à l'allocution, rapportent ainsi l'incident.

L'Election du bureau

LE PRESIDENT La séance est reprise à 17 heures 35. M. SIEGFRIED proclame les résultats des divers scrutins. Scrutin pour l'élection du président définitif. Nombre de votants : 415 ; suffrages exprimés : 391 ; majorité absolue : 196.

LES VICE-PRESIDENTS

Scrutin pour l'élection des quatre vice-présidents. Nombre de votants : 396 ; suffrages exprimés : 395 ; majorité absolue : 198.

LES SECRETAIRES

Scrutin pour l'élection de huit secrétaires. Nombre de votants : 345 ; suffrages exprimés : 343 ; majorité absolue : 172.

LES QUESTEURS

Scrutin pour l'élection des quatre questeurs. Nombre de votants : 351 ; suffrages exprimés : 350 ; majorité absolue : 176.

Condoléances

M. SIEGFRIED prononce l'éloge de Paul Cartoux, député de la Seine, et adresse les vœux sympathiques de la Chambre à sa famille et à ses proches.

Au Sénat, le bureau a été installé

Paris, 11 janvier. — La séance ouvre à 9 heures. M. Gustave DENIS, sénateur de la Mayenne, doyen d'âge, installe le bureau, puis lit son discours.

LES CANDIDATS AU BUREAU

Les bureaux des divers groupes ont arrêté comme suit, la liste commune de leurs candidats au bureau définitif. Président : M. Léon Bourgeois de la gauche démocratique ; vice-présidents : M. Alexandre Bérard (sortant), professeur de droit, de la gauche démocratique ; M. Boudouin (sortant), de la gauche républicaine ; M. Jannin, de la gauche démocratique ; M. Potron, de la gauche républicaine, tous trois sortants ; secrétaires : MM. Loubet (sortant), Milan et Peilise, de la gauche démocratique ; Ordinaire, Reynaud (sortant) et Fenoux, de la gauche républicaine, et François Saint-Maur, de la droite.

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

EXTRAIT DU JUGEMENT rendu contradictoirement le 25 Septembre 1928, en première instance, émis à Lille, jugeant correctionnellement, à l'audience du 23 Décembre 1928. A la charge de BRAMME Marie-Louise, veuve LEBEYRE, âgée de 36 ans, née à Lille, le 12 Juin 1891, professant le catholicisme, demeurant à Lille, 5, rue de Fleurus. Convenu que le fait de spéculation illicite commis le 25 Septembre 1928, en vertu des articles 10, 10 bis, 20 Avril 1918 et loi 1er Octobre 1919. Le Tribunal la condamne à cent francs d'amende. Dit que le présent jugement sera, par extrait, en première page, inséré aux frais de la défenderesse, dans le journal "Le Réveil du Nord", sous le titre de "Procès de la spéculation illicite", à la somme de deux exemplaires dans la Ville de Lille. Landru a cru devoir une nouvelle protestation, toute platonique. Sortant à nouveau de sa prudente réserve, le barbebeuf de Gambais a dit gravement au conseiller Gilbert : "Le suis innocent et je le prouverai". Espérons que Landru nous révélera bientôt le mystère de son troublant secret qui lui semble vouloir garder jalousement pour le grand jour des assises.

Un jeune homme prodigue avait besoin de vêtements

IL ASSASSINA SON HOTELIER POUR POUVOIR S'EN PROCURER Fontainebleau, 11 janvier. — Mécanicien dans une usine à Champagny-sur-Seine, le jeune Armand Seguin, 18 ans, fils d'un chef de brigade de gendarmes à Cluny (Saône-et-Loire), avait des besoins d'argent, malgré son salaire de 130 francs par semaine. Il avait fait la connaissance de jeunes personnes qui l'entraînaient à débaucher. Il passa hier la soirée à jouer aux cartes et au "zanzi" avec le patron de l' "Electric-Hôtel", son logeur, M. Vitet, âgé de 36 ans, puis, vers 10 heures et demie, quand l'hôtelier et ses enfants furent couchés, quand les pensionnaires eurent tous regagné leurs chambres, Seguin fit semblant de monter. Il redescendit au moment où l'hôtelier, seul dans le café, ayant fait sa caisse, tenait à la main la recette de la journée pour la remonter dans son appartement. M. Vitet était au pied de l'escalier Seguin qui, brusquement, se jeta sur lui, puis lui porta un coup de tiers-point. L'hôtelier essaya de se défendre, il y eut une courte lutte ; il appela au secours, puis ses forces le trahirent et il tomba. Aux cris qu'il avait poussés, Mme Vitet est des pensionnaires accoururent. Seguin était resté à côté de sa victime et semblait ému, presser à la secourir ; il ne songea plus à la voler. Malgré ses souffrances, Vitet avait conservé sa lucidité d'esprit et l'accusa formellement. — C'est Seguin qui m'a frappé, il viens de me tuer. L'autre simula la surprise : — C'est une erreur, dit-il, c'est la fièvre qui m'a fait déraisonner. L'hôtelier avait le poignet gauche et l'enveloppe du cœur traversés. Transporté aussitôt à Fontainebleau, dans une clinique, il succomba quelques heures plus tard. L'autopsie a eu lieu ce matin.

Un assassin s'est acharné sur deux jeunes filles

IL EN TUA UNE ET LAUTRE LU RESISTA ET OBLIGEA A FUIR Auxerre, 11 janvier. — La nuit dernière, en l'absence de M. Picard, architecte à Champ-Civray, un individu a pénétré dans la chambre occupée par ses filles, Olga et Marcelle. Il se fit sa main en leur gorge, les assaillant de coups de couteau. La première ne survécut pas à ses blessures. Sa sœur, bien que gravement atteinte, opposa une telle résistance à l'assassin qu'il dut quitter la place. Elle avait pu reconnaître ses traits. C'est un ouvrier agricole de la région, Gabriel Grechin. Jusqu'ici, il a défilé toutes les recherches.

Landru est innocent !

DU MOINS, IL LE DIT ET PRETEND QU'IL LE PROUVERA AUX ASSISES Le conseiller Gilbert, qui doit présider prochainement les débats de l'affaire Landru, s'est rendu, hier matin, à la prison de la Santé pour y remplir les formalités prévues par l'article 293 du code d'instruction criminelle et qui consistent notamment dans l'interrogatoire d'identité des inculpés appelés à comparaître aux assises. Landru s'est montré de bonne grâce à cette petite formalité à la suite de laquelle un greffier lui a signifié l'arrêt de la chambre des mises en accusation le renvoyant devant la cour d'assises de la Seine. Le procureur lui a été également remis l'acte d'accusation. Landru a cru devoir une nouvelle protestation, toute platonique. Sortant à nouveau de sa prudente réserve, le barbebeuf de Gambais a dit gravement au conseiller Gilbert : "Le suis innocent et je le prouverai". Espérons que Landru nous révélera bientôt le mystère de son troublant secret qui lui semble vouloir garder jalousement pour le grand jour des assises.

Un programme économique pour nos colonies

M. Albert Sarraut, Ministre des Colonies, a soumis à l'approbation du Conseil des Ministres, un projet de loi portant fixation d'un programme d'outillage économique et de mise en valeur des colonies françaises, qui sera incessamment déposé sur le bureau de la Chambre.

Coup d'œil rétrospectif qui prouve la justesse de la prévoyance syndicale

Comme suite à mon précédent article, dans lequel je reproduisais l'exposé des motifs qui, en 1917, avaient incité la Fédération du Bâtiment à présenter au gouvernement un projet d'office public de reconstruction des régions envahies, je soumetts aujourd'hui le texte intégral du projet tel qu'il parut à cet époque, à l'appréciation des lecteurs.

PROJET

Article premier. — Il est créé un office public chargé d'effectuer pour le compte de la nation, à titre d'entrepreneur général : 1. l'achat, l'extinction, la fabrication et la vente de tous les matériaux de bâtiment nécessaires à la reconstruction des régions envahies ; 2. tous les travaux de bâtiment, toutes, canalisations, ouvrages d'art, etc., nécessaires à la remise en état des propriétés de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics, ou que l'Etat aura décidé d'exécuter directement en vertu de l'art. de la loi sur la réparation des dommages causés par les faits de guerre, ainsi que ceux qui pourraient lui confier les particuliers.

Article 2. — L'office public de reconstruction est géré par un conseil d'administration, composé de six-huit membres, savoir :

1. Un sénateur et deux députés, désignés respectivement par le Sénat et la Chambre des députés dans un délai de deux mois, sur proposition des ministres de l'Intérieur, du Travail, des Finances, des Travaux publics, du Commerce et des Colonies ;

2. Neuf délégués désignés par la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie du Bâtiment.

Ce conseil est nommé pour trois années et renouvelable par tiers tous les ans. Le sort désigne les membres sortants. L'ordre des premiers renouvellements est fixé.

Le conseil nomme chaque année, dans son sein un président, un secrétaire, et un ou plusieurs administrateurs délégués. Le mandat de tous les administrateurs est renouvelable.

Article 3. — Le conseil se réunit au moins une fois par mois et aussi souvent que les affaires de l'office l'exigent. La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations.

Article 4. — Le conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'office et faire ou autoriser, sous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil doit fournir chaque semestre un état sommaire et chaque année un inventaire détaillé de la situation de l'office.

Article 5. — Le conseil délègue tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs délégués, et détermine l'étendue des attributions et pouvoirs de ces administrateurs. Il peut, en outre, déléguer certains pouvoirs à telle personne déterminée par mandat spécial, et pour un ou plusieurs objets déterminés.

Article 6. — Chaque année, par décret rendu sur la proposition du ministre des Finances, le président de la République désigne une commission de contrôle composée de deux fonctionnaires du ministère des Finances, un ingénieur, un député et un représentant de la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie du Bâtiment.

Le mandat de ces commissions peut être renouvelé. Cette commission est chargée de contrôler la gestion financière de l'office. A cet effet, elle a le droit, toutes les fois qu'elle le juge convenable, de prendre communication des livres et d'examiner les opérations de l'office.

Elle doit faire rapport de ses opérations au moins deux fois par an, au gouvernement. Elle peut, à tout moment, signaler au gouvernement les actes de mauvaise gestion, qui seraient contraires à la bonne gestion de l'office.

Article 7. — Pour permettre le fonctionnement de l'office, il lui est attribué une dotation de francs, pour ses frais de premier établissement, et il lui sera ouvert, en complément, à la Banque de France, un crédit de garanti par l'Etat.

Article 8. — Des règlements d'administration publique régiront les détails d'application de la présente loi, et détermineront les indemnités, frais de déplacement et autres qui seront alloués aux membres du conseil d'administration et de la commission de contrôle, ainsi qu'aux administrateurs délégués.

L'article premier du projet comportait la constitution de l'office et délimitait le champ de son activité. Il spécifiait nettement que cet office devait jouir de la personnalité civile et s'administrer conformément aux lois et usages commerciaux, et non d'après les règles compliquées de la bureaucratie et de la comptabilité publique.

L'article 2 prévoyait la composition du conseil d'administration ; y étaient appelés, d'une part, les représentants de l'Etat, « consommateurs » de l'autre, les représentants des travailleurs de l'industrie du bâtiment. Parmi les représentants de l'Etat y étaient compris des députés du Parlement et des ministères intéressés. Si dans la représentation des producteurs les architectes n'étaient pas représentés, c'est parce que l'office devait jouer exclusivement le rôle d'entrepreneur et que l'architecte doit conserver l'indépendance du maître de l'œuvre. Y avaient été écartés également les entrepreneurs, parce que ceux-ci restaient les concurrents de l'office et que leurs intérêts devaient se trouver en conflit avec ceux de l'office. La Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie du Bâtiment, qui groupe les ouvriers de toutes les corporations du bâtiment, était la mieux qualifiée pour désigner, avec toutes les garanties nécessaires, les représentants des producteurs. L'article 3 prévoyait le fonctionnement du conseil d'administration de l'office. L'article 4 précisait que le conseil avait les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'office et faire ou autoriser tous les actes ou opérations relatifs à son objet. Le conseil au-

Comment on prépare un Roman-Cinéma

Louis Feuillade a connu l'enthousiasme des foules pour "Judex" et "Barrabas", histoire de la lutte de l'esprit de justice contre l'infamie. Lorsqu'il a repris une feuille de papier pour jeter le plan d'une nouvelle œuvre, il a pensé qu'il serait plus émouvant de montrer au public que, dans la vie de chaque jour, la bonté doit aussi l'emporter sur les mauvais instincts.

Le Conseil d'Administration

Comme les hôpitaux, les asiles et les offices municipaux, l'office départemental sera géré par un conseil d'administration constitué par deux à six membres, dont un sera nommé par la Préfecture et un tiers par les différentes organisations sociales. L'heure actuelle, le conseil général a déjà nommé ses membres, qui sont MM. Vancanwenbergh, président du conseil général à Courtrai, et le docteur en médecine, M. de Davaine, Demolin et Ernest Couteux, maire de Saint-Amand.

Le Préfet, de son côté, nommera incessamment ses représentants au sein de la commission. Par arrêté en date du 11 courant, les organisations sociales du département ont été invitées à élire leurs représentants au sein de la commission.

Participer au vote, les Caisses d'Epargne, les Sociétés existantes, les sociétés d'épargne et les sociétés d'habitants.

Chaque groupement, chaque association, dispose sur son suffrage. Les membres du conseil général ont été nommés par les organisations sociales, un membre est élu par le Comité de Patronage des Habitants de Courtrai et un membre par le Comité Départemental d'Hygiène.

Des que les groupements auront arrêté leur choix, le Préfet complètera par ses nominations le conseil d'administration. Le conseil sera convoqué pour prendre le premier contact. Les premiers jours de février, les opérations de vote seront terminées. L'office sera officiellement créé, mais il fonctionnera effectivement.

Le programme de l'Office

Le programme de l'office départemental peut être résumé en trois mots : aménagement, gestion et constructions. L'office, en effet, ne se bornera pas à construire, il aménagera les immeubles endommagés et les réparera, et il se fera le garant de l'entretien de ces locaux à usage d'habitation, de bureaux, de locaux à usage d'enseignement, de salles de conférences, de salles de réunions, etc.

« L'Homme au marteau » reste introuvable

MAIS SES COMPLICES DU COUP DE LA RUE TRONCHET ONT FAIT DES AVEUX

Paris, 11 janvier. — Toute la soirée, hier, de 9 heures jusqu'à une heure avancée de la nuit, M. Pineau a interrogé Jourdan, Lamy, Léger et Berthe Blanc. Ils se sont, au dernier moment, refusés à répondre à ses questions. Jourdan aurait reçu une vingtaine de mille francs sur le produit de l'expédition de l'auteur principal, « l'homme au marteau », dont il se refusait encore à donner le nom, comme d'ailleurs il refusait également toute indication sur le lieu où on en fait les trafiquants.

Léger qui, décidément, n'a eu aucun rôle dans l'affaire, sera fort probablement, demain, remis en liberté, ainsi que Berthe Blanc. Par contre, les policiers espèrent bien mettre la main sur « l'homme au marteau », c'est-à-dire sur celui qui démolit la devanture du magasin de M. Col et s'en fut avec les bijoux.

Enfin, le patron du garage de la rue Vivienne, M. Troten, et le gardien Lucien Auger ont été très longuement interrogés, ainsi que la maîtresse de M. Troten, Mme Johanna Levert. Ils n'ont été renvoyés que dans la soirée, mais non sans être priés de se tenir à la disposition de la justice.

Poursuite tragique de pilliers de gares à Etaples

ACCIDENTELLEMENT, L'UN D'EUX EST ATTEINT D'UNE BALLE DE REVOLVER ET MEURT Le nuit du 9 au 10 janvier, en gare d'Etaples, des employés de la Compagnie du Nord surpris trois individus en train de démolir des wagons et de leur voler le contenu.

Tout en poursuivant les malfaiteurs, les employés tirèrent en l'air des coups de revolver pour appeler l'attention, mais soudain l'un des malfaiteurs fit feu et tua un des employés, le décapitant sur le coup. Le coup parti, atteignant gravement à la tête un des voleurs, Georges Gosse, âgé de 28 ans, qui ne tarda pas à succomber.

Ses complices, Léon Leprieux, 30 ans, et Eugène Péron, 25 ans, ont été arrêtés peu de temps après ; ils ont fait des aveux.

Un mur s'est effondré à Laventie

UN OUVRIER EST TUÉ. SON CAMARADE EST BLESSE Une équipe d'ouvriers s'était occupée de démolir un mur s'étendant sur la colline qui sépare Cley-Second, au hameau de la Croix-Paule, à Laventie. Le mur s'effondra et n'étant plus soutenu, s'éleva sur la tête de deux ouvriers.

Le faux officier était aussi un voleur

IL EST ARRÊTÉ A ARRAS Le 1er janvier, un soldat habitant à Arras, chasseur de Granobis disparu pendant la trépanation de M. Mongin, militaire à Arras (Nord), a été arrêté.